



Diocèse de Lausanne, Genève et Fribourg

Cellule diocésaine Covid-19

Communication interne aux agents pastoraux, aux secrétariats paroissiaux et aux présidents des Conseils de paroisse dans le canton de Vaud (LGF)

Changements concernant le chant, les baptêmes et les mariages, les séances et les activités de formation

Monsieur l'abbé,
Madame, Monsieur,

Nous pouvons, enfin, vous communiquer les changements et les adaptations pour les activités ecclésiales dans le canton de Vaud à la suite des mesures décidées par le Conseil fédéral vendredi dernier. Nous avons dû mener de nombreuses discussions avec différentes instances fédérales et cantonales ainsi qu'avec des représentants de l'EERV. Une décision importante n'est arrivée que ce matin 23 avril en fin de matinée. Nous comptons sur votre compréhension et vous remercions pour votre patience.

Chant durant les cérémonies religieuses

Le chant par l'ensemble de l'assemblée est à nouveau possible avec le port du masque.

Un seul soliste professionnel peut se produire à condition que toutes les précautions requises soient respectées.

Pour rappel, toutes les cérémonies religieuses, à l'intérieur, restent limitées à 50 personnes maximum, les différents intervenants compris (prêtres, diacres, lecteurs, enfants de chœur, sacristains) et pour autant que les lieux permettent le respect des distances interpersonnelles entre les personnes ne vivant pas ensemble. Sinon, il faut réduire le nombre à un tiers de la capacité d'accueil.

Les chorales d'enfants, de jeunes ou d'adultes, amateurs ou professionnels n'ont pas le droit de se produire en public et donc d'animer des cérémonies.

Baptêmes et mariages : distinguer la célébration et la partie « festive » pour le nombre de personnes

La célébration des baptêmes et des mariages est considérée comme des cérémonies religieuses et doit respecter les règles définies.

L'après célébration et la partie festive doivent respecter les normes des rencontres pour les réunions privées (10 personnes à l'intérieur et 15 personnes en plein air).

Réunions et rencontres ecclésiales

Elles sont limitées à 15 personnes maximum.

Une exception, jusqu'à 20 personnes maximum, peut être faite pour les réunions professionnelles (participation que de salarié.es) que si elles sont nécessaires à l'accomplissement des missions. Les visioconférences sont à privilégier.



Sessions de formation

Elles sont possibles jusqu'à 50 personnes si le respect des distances est possible, sinon il faut respecter un tiers de la capacité de la salle.

Rappel des règles de base à respecter en toute circonstance

- s'abstenir de participer en cas de symptômes
- éviter les regroupements de plus de 15 personnes avant l'entrée dans les locaux et à la sortie
- mettre à disposition les produits pour se désinfecter les mains et proposer si possible des masques à l'entrée.
- collecter les données des participants et les conserver 10 jours au moins
- respecter la distance protection de 1,5 mètre
- aérer très régulièrement les lieux
- respecter le port du masque pour toutes les personnes de plus de 12 ans à l'intérieur

Si la disposition de l'espace, distance suffisante avec l'assemblée et les autres intervenants, la lectrice ou le lecteur à l'ambon peut enlever le masque le temps de la prise de parole pour faciliter l'audition. Il s'agit d'être très attentif à le remettre lors des déplacements. Par ailleurs, il faut être très prudent et désinfecter de manière adéquate l'ambon et les objets en ce lieu. Le but demeure d'éviter la diffusion du virus.

Nous vous invitons et vous demandons de consulter notre [foire aux questions](#) ou de contacter notre cellule diocésaine :

- | | |
|---|---------------|
| • Vaud : Michel Racloz | 021 613 23 41 |
| • Genève : Silvana Bassetti, Mercedes Lopez | 022 319 43 37 |
| • Fribourg (français) : Véronique Benz, João Carita | 026 426 34 13 |
| • Fribourg (allemand): Marianne Pohl-Henzen | 026 426 34 15 |
| • Neuchâtel : Julia Moreno | 032 720 05 61 |

Nous vous remercions pour tous vos efforts continus et ainsi que ceux des personnes participants aux activités de notre Eglise durant cette longue période. Nous vous demandons de poursuivre cette lutte contre la diffusion de la covid-19.

Nous vous souhaitons un bon week-end et un dimanche ressourçant.

Lausanne, le 23 avril 2021

Pour la Cellule diocésaine Covid-19
Michel Racloz, délégué du vicaire épiscopal